## REGLES GENERALES

- ⇒ Tous les licenciés possédant la licence « compétition » peuvent faire acte de candidature au poste de membre d'une commission.
- ⇒ Pour être membre d'une commission, il est préférable que le candidat soit compétent sur les questions relevant de cette commission.
- ⇒ Les membres sortants peuvent faire acte de candidature.
  - ⇒ La déclaration de candidature devra être obligatoirement établie sur le modèle ci-joint.

ATTENTION : imprimé spécifique pour la commission des finances.

## TRANSMISSION DES CANDIDATURES

⇒ Les dépôts de candidatures doivent être adressés au président du CBDA.

Ils devront parvenir au siège du CBDA - 128 allée des Essartis - CS 10105 – 01003 BOURG-EN BRESSE Cedex

⇒ Au plus tard le jeudi 12 septembre 2024 (délai de rigueur - date de la poste faisant foi).

Pour la commission des Finances : ENVOI EN RECOMMANDE.

Par mail à : 01@ffboules.fr

Les Président(e)s des Secteurs, AS, CFB voudront bien donner connaissance de cette circulaire à tous leurs licenciés.

Je vous adresse, Madame, Monsieur, mes sincères salutations sportives.

Didier MONTRADE, Président.

Jon M.

P.S. :

<u>P.J.</u>: modèles « DÉPÔT CANDIDATURE AUX COMMISSIONS DEPARTEMENTALES » « DÉPÔT CANDIDATURE À LA COMMISSION DES FINANCES »